***Modèle d’arrêté portant détachement sur un emploi fonctionnel de***

***Directeur général des services***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…***- …** *(n° d’ordre)*

**portant détachement sur l’emploi fonctionnel de**

**Directeur général des services**

**de** *Madame ou Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

OU

*(Pour les CIAS et CCAS)* Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23,

OU

*(Pour les caisses de crédit municipal)* Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L.514-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.412-5 à L.412-7 et L.712-12,

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

*(Pour les CDG)* Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,[[2]](#footnote-2) notamment son article 28,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, **relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration**,

*(Pour le CNFPT)* Vu le décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale, notamment son article 18[[3]](#footnote-3),

Vu le décret n°87-1101 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l’échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

*Pour les emplois fonctionnels créés dans les établissements publics recensés à l’article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :*

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l’article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

*Pour les Régions, Départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 40.000 habitants et le CNFPT :*

Vu le décret n°2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, notamment son article 4,

*Pour les Régions, Départements, communes et établissements publics assimilés à une commune de plus de 40.000 habitants, les Centres interdépartementaux de gestion et le CNFPT :*

Vu le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article L.122-2 du Code général de la fonction publique,

*Pour les Régions, Départements, communes et établissements publics assimilés à une commune de plus de 150.000 habitants, les Centres interdépartementaux de gestion et le CNFPT :*

Vu le décret n°2016-1968 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration de situation patrimoniale prévue à l'article L.122-10 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018 modifié relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

*(Le cas échéant)* Vu la délibération n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* du Conseil[[4]](#footnote-4)… assimilant …[[5]](#footnote-5) *(catégorie de l’établissement)* à une commune de plus de …[[6]](#footnote-6) *(nombre)* habitants,

Vu la délibération n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* portant création d’un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services - DGSdes … *(catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement)* de la strate de … à … habitants,

Vu la déclaration de vacance d’emploi, n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* publiée le .... *(Date),*

Vu la demande écrite de mise en détachement sur l’emploi fonctionnel de Directeur Général des Services - DGS présentée par *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),*

Vu l’arrêté n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* fixant la dernière situation de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent), au … (grade)* et le classant au ... *(nombre)* échelon, Indice Brut ... *(nombre)*, Indice Majoré ... *(nombre)*, avec une ancienneté conservée de … *(année, mois et jours),*

*(Le cas échéant)* Vu l’arrêté n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* fixant la dernière situation de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent), e*t le classant dans l’emploi fonctionnel de … directeur général des servicesde la strate de … à … habitants au ... *(nombre)* échelon, Indice Brut ... *(nombre)*, Indice Majoré ... *(nombre)*, avec une ancienneté conservée de … *(année, mois et jours),* et considérant que cet emploi a été occupé depuis moins d’un an à la date de la présente nomination,[[7]](#footnote-7)

*Pour les emplois de directeur général des services des régions, des départements, des communes et des EPCI à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants :*

Vu l’avis de compatibilité *(avec ou sans réserve)* émis par la Haute Autorité de Transparence de la Vie Publique – HATVP du … *(date)*,

*Pour les Régions, Départements, communes et établissements publics assimilés à une commune de plus de 40.000 habitants, les Centres interdépartementaux de gestion et le CNFPT :*

Vu la déclaration d’intérêts prévue à prévue à l'article L.122-2 du Code général de la fonction publique, effectuée par l’agent le … *(date),*

*(Le cas échéant)* Considérant, au vu la déclaration d’intérêts, que l’agent ne se trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts.

*(Le cas échéant)* Considérant que les activités exercées au cours des trois dernières années par l’agent sont compatibles avec les fonctions envisagées.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* est détaché*(e)* dans l’emploi fonctionnel de Directeur Général des Services -DGS des … *(catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement)* de la strate de … à … habitants.

Article 2 :

Le détachement est prononcé pour une durée de … (années). Il prend effet à compter du … (date).

**Article 3 :**

A la date précitée, *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* est classé*(e)* au ... *(nombre)* échelon, Indice Brut ... *(nombre)*, Indice Majoré ... *(nombre)*, avec une ancienneté conservée de … *(année, mois et jours),*

*OU si l’indice de l’emploi fonctionnel précédemment occupé depuis moins d’un an est affecté d’une échelle indiciaire identique ou moins favorable :*

Compte tenu que *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* occupait un emploi fonctionnel identique ou un emploi fonctionnel affecté d’une échelle indiciaire identique ou moins favorable, il/elle est classé au classé*(e)* au ... *(nombre)* échelon, Indice Brut ... *(nombre)*, Indice Majoré ... *(nombre)*, avec une ancienneté conservée de … *(année, mois et jours),*

OU si *l’Indice Brut du grade d’origine dépasse ou venait rapidement à dépasser l’Indice Brut terminal de l’emploi fonctionnel :*

Dès lors que l’indice brut de son grade deviendra supérieur à l’indice brut terminal de l’emploi fonctionnel, *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* sera rémunéré(e) sur l’indice brut de son grade d’origine.

**Article 4 :**

Pendant la durée de son détachement *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* conserve dans son grade d’origine son droit à l’avancement et à la retraite.

**Article 5 :**

*Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* devra solliciter par écrit le renouvellement de son détachement ou sa réintégration,

**Article 6 :**

Sauf demande de fin de détachement émise par l’agent, il sera mis fin au détachement de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* dans le respect des règles mentionnées à aux articles L.544-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

**Article 7 :**

Le Directeur général des servicesest chargéde l’exécution du présent arrêté.

**Article 8 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 9 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (nom de la catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)*

Le … *(date),* en double exemplaires

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Transmis au Représentant de l’État le … *(date)*

1. *(L.2122-18 pour les communes, L.3221-3 pour les départements, L.4231-3 pour les régions, L.5211-9 pour les groupements de collectivités territoriales),* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Si l’arrêté concerne un emploi fonctionnel d’un CDG, il faut enlever le visa du CGCT* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Si l’arrêté concerne un emploi fonctionnel du CNFPT, il faut enlever le visa du CGCT* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Syndical, d’administration, territorial* [↑](#footnote-ref-4)
5. *l’EPCI, le syndicat mixte, le territoire, le Centre de Gestion, la Caisse de crédit municipal, l’établissement*  [↑](#footnote-ref-5)
6. *40.000 ou 150.000 habitants* [↑](#footnote-ref-6)
7. *Si l’agent a précédemment occupé soit un emploi identique au nouvel emploi dans lequel il est nommé, soit un autre de ces emplois affecté d'une échelle indiciaire identique ou moins favorable, il est classé à un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont il bénéficiait dans l'emploi précédemment occupé, dès lors que sa nomination dans ce nouvel emploi intervient dans un délai au plus égal à un an.* [↑](#footnote-ref-7)